

## BULLETIN MENSUEL

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6<sup>me</sup>)Trésorier : M. P. OMISOS, 9, cours du Docteur-Long, Lyon (3<sup>e</sup>)

---



---

**ABONNEMENT ANNUEL** : France et Colonies Françaises .. 9 N.F. — C.C.P. Lyon 101-98  
 Etranger .. . . . . . 10 N.F.  
 Scolaires .. . . . . . 4,50 N.F.
 

---



---

les stations du Garon, et de Vienne (Isère), qui ne représentent que des erreurs ou des tentatives d'introduction non réussies.

Présenté à la Section Botanique en sa séance du 12 octobre 1957

## QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ÉVOLUTION

par A. DE CAYEUX (= CAILLEUX)

Notre distingué confrère M. CHOISY a bien voulu mettre en cause mon ouvrage « Trente millions de siècles de vie »<sup>1</sup> dans un récent article paru ici-même<sup>2</sup>. Je voudrais répondre à ses intéressantes réflexions.

Sur deux points, je lui donne raison : quand, à propos du cerf écosais, il écrit : « comment les restes fossiles peuvent-ils indiquer la couleur de la robe », et quand, à la remarque d'Aimé MICHEL « A un moment dans le passé, le taureau et moi avons eu le même ancêtre », M. CHOISY note finement : « si cela a été, cela l'est encore ».

Pour le reste, parmi les faits et les interprétations, et même les définitions, M. CHOISY fait un choix, qu'on a le droit de ne pas adopter. Il souligne les difficultés d'expliquer l'évolution ; mais ceci n'empêche pas l'évolution d'une espèce, à partir d'une autre, d'être beaucoup plus probable que son apparition par miracle à partir de matière inerte. Il jette un doute sur la définition des espèces, et sur leur nombre ; ce doute est légitime, mais il n'empêche pas que les espèces existent, et sont des millions, pas plus que les contestations possibles sur les frontières des états n'empêchent les états d'exister. M. CHOISY admettrait l'évolution d'une espèce à l'autre, mais non d'un grand groupe à l'autre ; pourtant BURFON déjà, avant de se résigner à un compromis semblable, avait montré que logiquement il ne tient pas, parce qu'entre les petits sauts (d'espèce à espèce) il y a tous les intermédiaires, et qu'on ne saurait où tracer une limite.

M. CHOISY insiste sur les faits d'évolution régressive, qui sont certains, mais il minimise ceux d'évolution progressive, qui sont plus nombreux. Il cite les exceptions à la loi d'augmentation de taille, qui sont incontestables, mais il omet de noter que les records de taille ont augmenté au cours des temps, le record passant d'un groupe à l'autre, comme dans les sports ; la baisse passagère d'un état, en cette matière empêche-t-elle les records mondiaux sportifs de progresser ?

Le mot de régression peut être pris dans des sens divers, du plus restreint au plus large. Le plus restreint concerne un organe ou un groupe d'organes, comme le bassin des Cétacés. M. CHOISY adopte un sens plus large ; toute perte d'aptitude tend à devenir à ses yeux une régression. En janvier 1961, dans l'Antarctique, je considérais une jolie algue bleue, qui avait réussi à vivre dans un lac à 0°, et à s'y nourrir. Par rapport à elle, ou à des ancêtres autotrophes comme elle, l'être humain a évidemment perdu la faculté d'élaborer lui-même sa matière organique, à partir de l'eau et du gaz carbonique. Il a régressé, je veux bien. Mais à d'autres points de vue, ne peut-on soutenir qu'il a tout de même progressé ?

1. André BONNE, éditeur.

2. *Bull. Soc. Linn. Lyon.*, t. 30, 1961, n° 2-3, pp. 30-39 et pp. 67-69.

Présenté à la Section Générale en sa séance du 16 septembre 1961.